Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 022-212202931-20261019-2026_10_005-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
22 - COTES-D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	10
• votants	10
• absents	1
• exclus	0

De la commune SAINT-GILLES-LES-BOIS

Séance du 19 octobre 2026 à 19 heures 15

Date de convocation : 15 octobre 2026

Date d'affichage : 21 octobre 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme COSSE Nathalie

Objet
Déviation eaux pluviales « kermabones »

Étaient présents :
ANTOINE Vincent. BUANNIC Hélène. GODARD Bénédicte. GUILBAUT Romain. WAGNER Vincent. MACE Julien. GUEDON Béatrice
Procurations :
LAPETINA Christelle à GUEDON Béatrice
AUBERTY Patrick à COSSE Nathalie
Absente :LE MEUR Patricia

Secrétaire de séance :

Mme GODARD Bénédicte

Madame le Maire fait part à l'Assemblée qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de déviation des eaux pluviales sur une partie de « l'Impasse de Kermabones ».
La parole est laissée à Monsieur Vincent ANTOINE qui présente les deux devis reçus à savoir :
- LE CHAFFOTEC Terrrassement : HT 2 848.30€ TTC 3 417.96€
- Devis GOELO TP : HT 2 980.00€ TTC 3 576.00€
Madame le Maire propose de retenir le devis LE CHAFFOTEC Terrassement.
Après délibérations,
Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 10
Madame le Maire est autorisée à signer le devis

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 022-212202931-20261019-2026_10_005-DE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 22 octobre 2026.

Publié ou notifié le .

Fait SAINT-GILLES-LES-BOIS, le 21 octobre 2026

La secrétaire de séance
GODARD Bénédicte

Le Maire

Le Maire
Nathalie COSSE